



Lycée des métiers
Jacques BREL

Téléphone

04 67 97 39 10

Mél.

ce.0340069r@ac-montpellier.fr

15 Av de la gare

St Pons de Thomières, le lundi 6 juillet 2026

Le Proviseur

A

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves de
Terminale CAP à la rentrée 2026

Objet : déroulement de la rentrée 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en Terminale CAP au lycée Jacques Brel en septembre 2026. La semaine se déroulera comme suit :

- **les mardi 01 et mercredi 02 septembre 2026** : accueil et prise en charge des élèves de 1^{ère} année de CAP, 2PRO et 3^{ème} Prépa-Métiers **uniquement**

- **le jeudi 03 septembre 2026** : **accueil des élèves de Terminale CAP par le professeur principal de 9h30 à 11h30**, dans les salles suivantes :

2CAEPE : salle 101 - 102

2CMétal : salle 301 « atelier métallerie »

2CMV : « atelier ecoshell »

*les élèves de **2 CMVM** devront rentrer avec leur convention signée et la remettre à leur professeur principal le jour même

*les bagageries des sites Gare et Planel seront à disposition des internes

*début des enseignements selon les emplois du temps l'après-midi

La demi-pension et l'internat fonctionneront à compter du mardi 01 septembre 2026.

Cette année, votre enfant passera de nouveau des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF). Ces épreuves sont un véritable examen. En cas d'absence, un **certificat médical** sera exigé.

Le calendrier des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sera consultable sur le site du lycée à partir du 01 juillet 2026. Il sera rappelé par le professeur principal à la rentrée. Ces PFMP sont obligatoires. Si votre enfant ne les effectue pas dans leur totalité sans motif valable (certificat médical), il ne pourra pas obtenir son diplôme. S'il n'a pas suivi l'intégralité des semaines de PFMP, il est indispensable de se signaler à l'enseignant de techniques professionnelles pour organiser des rattrapages sur les vacances scolaires. **Un élève qui ne justifie pas du nombre prescrit de semaines en PFMP ne pourra pas obtenir son diplôme.**

La deuxième condition pour pouvoir s'inscrire à l'examen est d'avoir suivi un nombre suffisant d'heures d'enseignement. Il devra donc être le moins possible absent.

Une pièce d'identité en cours de validité et une attestation de recensement seront exigées pour l'inscription à l'examen courant novembre 2026.

Vous serez régulièrement informé(e) de la scolarité de votre enfant via PRONOTE (notes, absences/retards...) et l'ENT (devoirs...).

ATTENTION : si vous avez oublié ou perdu vos identifiants et mot de passe, merci de vous rapprocher du Secrétariat de Direction ou du Proviseur Adjoint dès la rentrée de septembre.

Des rencontres avec les enseignants seront organisées durant l'année, notamment pour remettre le premier bulletin de l'année. Vous pouvez également solliciter un rendez-vous auprès d'un professeur ou d'un personnel du lycée. Nous comptons sur votre enfant pour faire tous les efforts possibles dans le comportement et le travail tout au long de l'année, tant au lycée que sur ses lieux de stage. Sa poursuite d'études dépendra de ses efforts.

Dans le cadre du suivi scolaire de votre enfant, vous pouvez contacter les CPE à l'adresse suivante : saint-pons.cpe@ac-montpellier.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous souhaitons une bonne rentrée à votre enfant au lycée Jacques Brel.

Le Proviseur

J. CALVET